



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 39582

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les modalités et conditions d'obtention de « L'écoprêt à taux zéro » au bénéfice des particuliers qui s'engagent en 2009 à effectuer des travaux d'isolation thermique performante, le remplacement de système de chauffage, ou qui installeront des équipements d'énergie renouvelable. Il lui demande s'il peut préciser les conditions et mise-en-oeuvre, par les banques, de ce mécanisme qui s'inscrit très concrètement dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, de la maîtrise des énergies, et contribuera aussi au soutien de l'activité économique, de l'artisanat et du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39582

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 190

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)